

COMPOSITION DES JURYS
UFR Sciences et Techniques
Année universitaire 2025-2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;
VU les arrêtés de délégation de signature du Président prévoyant que les jurys d'examens sont désignés par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury du **Master 2 mention PFA parcours Erasmus Mundus Master on Quantum Technologies and Engineering** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2025-2026

Présidents :

Stéphane GUERIN

Membres :

Frédéric CHAUSSARD
Benoît CLUZEL
Aurélien COILLET
Olivier FAUCHER
Philippe GREL
Dylan RANNAUD MONANY

Suppléants :

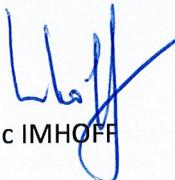
Vincent BOUDON
Edouard HERTZ
Pierre MATHEY
Dominique SUGNY
Patrice TCHOFO-DINDA

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences et Techniques et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 17/11/25

Pour le Président,
Le Directeur de l'UFR Sciences et Techniques


Luc IMHOFF

